



Toute l'actualité sur orvault.fr



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orvault, le 25 mars 2026

Le CCAS d'Orvault renouvelle son Conseil d'administration

Suite aux élections municipales du 15 mars, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Orvault (CCAS) va être renouvelé, comme la loi le prévoit. Un appel à candidature est lancé auprès des associations locales pour intégrer cette instance de gouvernance.

Le CCAS est une structure publique chargée de l'action sociale au niveau local. Il met en œuvre de nombreuses actions de solidarité en faveur des habitantes et habitants : accompagnement des personnes en difficulté (aides financières, accès aux droits etc.), soutien aux personnes âgées, actions de lutte contre l'isolement et l'exclusion, aide aux familles, ou encore initiatives en faveur des personnes en situation de handicap. À Orvault, le CCAS gère également le Service Autonomie à Domicile Orvault-Sautron (SAD) et le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique Orvault-La Chapelle (CLIC).

Un Conseil d'administration mixte

Principalement financé par la Ville d'Orvault, le CCAS est dirigé par un Conseil d'administration, qui se réunit 5 à 7 fois par an. L'instance, présidée par le maire, est constituée à part égale d'élus municipaux et de représentants du monde associatif. Le rôle du Conseil d'administration est d'analyser les besoins sociaux du territoire, de définir les priorités du CCAS et de décider des actions à mettre en place pour aider les habitants. Il vote également le budget. Le mandat des administrateurs dure 6 ans.

« Solliciter les acteurs associatifs en plus d'élus municipaux permet de croiser les expertises. Cela enrichit les débats et permet de faire remonter des préoccupations de terrain pour bâtir un projet social de territoire », analyse Sébastien Arrouët, maire d'Orvault.

L'appel aux associations

Suite aux élections municipales, la Ville lance un appel à candidatures auprès des associations locales souhaitant intégrer la gouvernance du CCAS. Les associations

œuvrant dans les domaines suivants sont particulièrement invitées à se manifester : solidarité et action sociale, accompagnement des personnes âgées, actions en faveur des personnes en situation de handicap, soutien aux familles, insertion et lutte contre les exclusions.

Comment candidater ?

Les associations intéressées peuvent consulter l'avis d'appel à candidature disponible sur le site Internet www.orsvault.fr, afin de prendre connaissance des modalités de désignation des nouveaux membres et de candidater. Les administrateurs associatifs seront choisis par le Maire d'Orvault, et prendront leurs fonctions fin avril - début mai, à l'occasion du premier Conseil d'administration du CCAS.

Le CCAS en 2025

- Plus de 26 300 accueils téléphoniques et physiques
- 271 ménages accompagnés lors de permanences sociales
- 867 personnes âgées accompagnées par le CLIC
- 123 000 € d'aides financières accordés

Informations sur l'appel à candidature pour intégrer le Conseil d'administration du CCAS : Direction de la cohésion sociale - 02 51 78 32 00

Contact presse

Service Communication – 02 51 78 31 00 – communication@mairie-orsvault.fr

